

## Santé Environnement

La santé des individus est très fortement liée à leur lieu d'habitat et au milieu environnant. Promouvoir une ville saine est donc important pour favoriser la bonne santé des habitants.

### À Valence Éléments-clés



La Ville est investie depuis longtemps dans **l'amélioration des conditions d'environnement et de santé de ses habitants.**

Valence est très impactée par **l'ambroisie**, plante envahissante et très allergisante. Un risque d'exposition allergique évalué à 37 jours dans l'année. On estime que 35 % des assurés du régime général de Valence sont allergiques.

Une vigilance particulière est à porter sur la **qualité de l'air extérieur**, notamment à proximité de l'autoroute et des grands axes routiers.

Le **moustique tigre**, vecteur potentiel des maladies de la Dengue, du Chikungunya et du Zika, est implanté à Valence depuis 2016. Depuis 2018, une hausse notable de signalements de ces moustiques nuisants est observée sur l'ensemble de la ville.



### Objectif général

Développer un environnement favorable à la santé et contribuer à réduire les surexpositions environnementales connues.

#### Lien avec le Plan Régional Santé Environnement

Pour faire progresser la promotion de la santé environnementale au niveau régional et réduire les inégalités territoriales de santé, 3 axes prioritaires ont été définis pour 2017-2021 :

► Développer les compétences en matière de santé-environnement des acteurs locaux et du grand public.

► Contribuer à réduire les surexpositions reconnues.  
► Améliorer la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques territoriales à vocation économique, sociale ou environnementale.

### Plan d'actions

#### 1<sup>ER</sup> OBJECTIF : DÉVELOPPER LES BONNES PRATIQUES DANS LES SERVICES DE LA VILLE, CHEZ LES PROFESSIONNELS ET CHEZ LES HABITANTS



- Pilotage des **actions de lutte contre l'ambroisie** sur le territoire, repérage des parcelles infestées, sensibilisation ciblée des agents de la Ville, des professionnels et des agriculteurs sur les techniques de lutte et information aux habitants.
- Information aux habitants sur les gestes pour éviter l'implantation de gîtes larvaires et sensibilisation de professionnels ciblés sur les enjeux de la **lutte contre le moustique-tigre**.
- Promotion des gestes à suivre pour une bonne **qualité de l'air intérieur dans les écoles** auprès des enseignants, des professionnels de l'enfance et du grand public.
- **Actions de sensibilisation** autour des risques auditifs, de l'utilisation du téléphone portable et de l'exposition aux ondes électromagnétiques, notamment chez les jeunes.
- Renforcement du partenariat entre le service Santé-environnement, l'Agglomération et Valence Romans Habitat afin d'apporter une réponse adaptée aux locataires de logements indignes.
- Information et sensibilisation des habitants et des professionnels sur la **maladie de Lyme** (dont la tique est le vecteur).
- Informations et conseils sur toutes les thématiques environnementales liées à la santé des Valentinois, au travers de **l'espace ressources santé-environnement** situé au Pôle Santé de la Ville.



### Le service Santé-Environnement de la Ville de Valence

Dans le cadre de ses missions réglementaires (Service communal d'hygiène et de santé) et des orientations régionales, nationales et européennes en matière de résorption de l'habitat indigne, d'hygiène alimentaire, de qualité de l'air intérieur et extérieur, de lutte contre les nuisances sonores et autres thématiques en santé-environnementale, le service est engagé depuis de nombreuses années dans la préservation et l'amélioration des conditions de vie de la population valentinoise et la promotion d'un environnement favorable à la santé.

Ces missions en santé-environnement vont au-delà du territoire municipal avec la mise à disposition de certains de ses agents pour Valence Romans Agglo dans le cadre de ses compétences : lutte contre les nuisances sonores dans l'environnement, lutte contre la pollution de l'air et lutte contre l'ambroisie.

#### • Contribution à la **réduction de la pollution atmosphérique** :

- Conseil et expertise du personnel de la Ville auprès de l'Agglomération : suivi de la pollution sur le territoire, participation au comité local d'Atmo-AURA.
- Contribution à la feuille de route préfectorale : utilisation de bus électriques sur la ligne la plus fréquentée de Valence, densification des bornes électriques, non extension des zones urbanisées dans les zones les plus polluées...
- Poursuite des objectifs du Schéma directeur cyclable de Valence Romans Déplacements : développement de l'inter-modalité entre les différents modes de déplacements ; réalisation d'aménagements cyclables continus, sécurisés et homogènes ; développement des services associés (Libélo, plans de déplacements établissements...).
- Prise en compte des recommandations de l'étude Parcoura afin de valoriser les déplacements actifs à vélo mais aussi à pieds : mise en évidence des itinéraires, mise en valeur de passages « malins », amélioration du marquage des espaces dédiés, aménagements visant à éviter les coupures de parcours.

#### • Pérennisation des actions de **réduction de l'exposition au pollen d'ambroisie** :

- Utilisation d'outils cartographiques pour visualiser les parcelles infestées et les actions d'arrachages dédiées, mise en place de procédures répressives le cas échéant.
- Insertion d'une mention concernant les obligations de gestion et de destruction de l'ambroisie dans le Plan local d'urbanisme.
- Veille sur les projets de plantations d'arbres dans les espaces verts pour éviter les espèces allergènes.

#### • Pérennisation des actions pour l'**amélioration de la qualité de l'air dans les écoles**.



Suite au bilan des pratiques observées dans chaque établissement scolaire, des plans d'action ont été mis en place dans les 37 écoles maternelles et élémentaires publiques de Valence. Les services concernés ont élaboré des fiches adaptées pour chaque établissement avec également des recommandations communes (aération de 5 à 10 mn/jour de préférence pendant les récréations, achat de produits non émissifs, attention particulière pour les écoles situées près des axes routiers, information des parents d'élèves de l'existence du guide d'achat des fournitures scolaires « Le cartable sain »...)

#### • **Lutte contre le logement indigne et le saturnisme infantile.**

#### • Contribution à la **réduction des espèces invasives potentiellement vectrices de maladies** :

- Poursuite des actions d'inventaires des gîtes du moustique tigre.
- Renforcement des actions de protection du patrimoine face aux pigeons et sensibilisation des « nourrisseurs ».
- Vigilance, en lien avec les autres services de la Ville et les autres acteurs du territoire, sur les autres espèces envahissantes (chats errants, rongeurs...).

#### • Poursuite des **contrôles et des suivis des Établissements** recevant du public diffusant, à titre habituel, **de la musique amplifiée** (discothèques, bars...).

#### • Poursuite des **contrôles et suivi des établissements de restauration** (hygiène alimentaire)

#### • Mise à jour régulière de la **carte d'exposition aux ondes électromagnétiques** par les antennes relais de Valence.

#### • Poursuite des actions de **surveillance de la qualité de l'eau** de Valence et de préservation des ressources vulnérables.



## 3<sup>E</sup> OBJECTIF : CONTRIBUER À UN ENVIRONNEMENT ET UN URBANISME FAVORABLES À LA SANTÉ

- Amélioration du maillage et de la fréquence-horaire des transports en commun sur Valence (en lien avec Valence Romans Déplacements).
- Promotion des mobilités actives : meilleure distribution des stations de vélo (Libélo), simplification des démarches d'accès, poursuite de la mise en place de parcours de randonnées pédestres et pistes cyclables avec mise à disposition de plan et de signalétiques claires.

**Parcours de Valence** : après le parcours Juvet-Épervière, inauguré en juin 2018, 3 autres parcours destinés aux piétons et aux cyclistes verront le jour dans les prochains mois. Ces parcours ou « voies vertes » bénéficient d'une mise en valeur spécifique avec un marquage au sol, une signalétique permettant de les identifier ainsi qu'une communication dédiée. Ils maillent les grands parcs de la Ville et viennent s'ajouter aux chemins de randonnées proposés par Valence Romans Agglo.

- Accessibilité pour tous à des espaces apaisés (squares, îlots de fraîcheur...), mesure de l'impact du futur centre aqualudique sur le bruit au niveau du parc de l'Épervière comme recommandé dans l'Évaluation d'impact en santé (EIS).
- Intégration des préoccupations en santé-environnement dans tous les projets d'urbanisme : volet santé en amont, voire EIS en complément afin d'impliquer les habitants dans les prises de décision.
- Prise en compte des préconisations en santé-environnement dans les projets de rénovation urbaine des quartiers en politique de la ville définis dans le Contrat de ville\* (amélioration de l'accès piétons-vélo, espaces verts...).

\*Le Contrat de ville a pour objectif de lutter contre les inégalités, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.